

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Le 11 Juillet 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 04 Juillet 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BOYER, SANS, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme MESSYASZ	Adjointe	qui a donné procuration à	M. FERNANDEZ Adjointe
Mme SEGUIN	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. CROMER Conseiller M <sup>al</sup>
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme QUILLET	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. BASQUE, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, MICHELON et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

## **RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD**

### **326 - OBJET : Délégation de Service Public – Cinéma municipal « Jean Dujardin »**

Par délibération du 2 juin 2017, l'assemblée délibérante avait acté, pour l'exploitation du cinéma municipal « Jean Dujardin », la gestion par convention de Délégation de Service Public (DSP).

Cette délégation a été contractuellement confiée à la société CTC dont le siège social est situé à Sainte Hélène (33) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, pour une durée de 6 ans. La fin de contrat est donc prévue le 31 octobre 2023.

L'article L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation de service public et de son renouvellement à l'issue.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le mode de gestion du cinéma municipal « Jean Dujardin » et du renouvellement de la délégation de service public. Le cas échéant il voudra bien autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- ☞ D'adopter le renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du cinéma municipale « Jean Dujardin » ;
- ☞ D'autoriser Mr le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision ;

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20230711-326-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 12/07/2023



Pour copie conforme  
Le Maire

**Bernard GUIRAUD**